

Le soir même il avait gagné les montagnes qui devaient lui servir désormais de retraite et contre lesquelles il venait d'échanger pour toujours l'honneur et la douce sécurité du toit paternel ; il était bandit. Mais il avait à peine sacrifié à la vengeance, que la vengeance s'armait à son tour contre lui ; et le meurtrier d'Antonio allait la trouver aussi implacable qu'il l'avait été lui-même.

Le jour du crime ne s'était pas encore écoulé, que la jeune veuve obéissait à la première loi qu'un usage rigoureusement suivi impose en Sardaigne, à toute veuve d'un homme tué par son ennemi. Parée de ses plus riches habits, les cheveux flottant sur ses épaules, on la vit aller, accompagnée de ses principaux parents, demander publiquement justice du meurtre de son époux au premier magistrat de la cité; puis, reconduite chez elle, avec le même appareil, elle y avait déposé ses habits de couleur, pour ne les reprendre qu'à la fin de son veuvage.

Ce n'était là que le premier acte d'un ensemble de cérémonies funèbres qui porte dans l'île le nom *d'Allio* ; cérémonies conservées de l'antiquité et dont je dois parler avec quelques détails.

*L'Attito* présente une analogie frappante avec les *neniæ des præficæ* romaines (1), avec les *olophyrmes* des Grecs anciens, avec les *myriologues* des Grecs modernes. M. Fauriel (2) a retrouvé ces derniers dans Homère ; nous y retrouvons également *V'Attito* sarde. C'est le passage de l'Illiade où la

(1) Les Romains appelaient *præficæ* des chanteuses et pleureuses à gages, fournies par les *libitinaires* (entrepreneurs des funérailles) et qui récitaient au son des flûtes et de la lyre des *nénies*, ou poèmes funèbres à la louange du défunt. Dans l'ordonnance des funérailles romaines, les femmes fermaient la marche, les habits en désordre, les cheveux épars et jetant des cris de désespoir. Elles étaient dirigées par *præfica* qui leur indiquait la pantomime de la douleur et leur donnait le ton des gémisséments.

(2) Fauriel, *Chants populaires de la Grèce moderne*.